



Association sans but lucratif constituée le 30 mars 1999
B.P.3071 L-1030 LUXEMBOURG

Le conseil d'administration de l'association professionnelle des éducateurs/trices gradué(e)s (A.P.E.G.) s'empresse de vous transmettre ses réflexions concernant la carrière de l'éducateur gradué.

Dans de nombreuses institutions, l'éducateur gradué occupe des postes à haute responsabilité. Dans certains services, il constitue un pilier important au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Son profil se caractérise avant tout par une flexibilité et une polyvalence exemplaire, ce qui constitue un atout considérable dans son travail quotidien. Dans le secteur socio-éducatif, l'éducateur gradué est une force motrice indispensable pour le bon fonctionnement de nombreuses institutions.

Tous les professionnels que nous représentons ont accompli une formation post-secondaire de trois années. Ces études supérieures suivies au Luxembourg ou à l'étranger leurs ont permis d'acquérir un diplôme "BAC+3". Mais malheureusement, la reconnaissance pécuniaire de leur carrière n'équivaut pas à celle des autres carrières supérieures dont la durée des études ne dépasse pas les trois années.

Notre revendication essentielle est de mettre à pied d'égalité notre carrière avec celle d'un orthophoniste, d'un pédagogue curatif, d'un infirmier gradué ou d'un assistant social qui tous bénéficient d'un traitement selon le barème de la fonction publique du grade 10 en début de carrière tandis que la carrière de l'éducateur gradué ne débute qu'au grade 8. Cette injustice fondamentale entraîne une différence d'environ 30 % entre ces salaires. Il s'agit maintenant d'établir une égalité entre ces professions et de définir une ligne unique concernant le classement des salariés ayant atteint des niveaux d'études équivalents.

Formation de l'éducateur gradué :

Pour être admissible aux études de l'éducateur gradué à plein temps, il faut être détenteur -soit d'un diplôme de fin d'études secondaires ou d'un diplôme de fin d'études secondaires techniques, soit d'un diplôme reconnu équivalent par le ministre; (...)
(Article 8 de la loi du 6 août 1990 portant organisation des études éducatives et sociales modifié par l'article 18 de la loi du 11 janvier 1995 portant réorganisation des écoles publiques et privées d'infirmiers et d'infirmières et réglementant la collaboration entre le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Santé).

La formation de l'éducateur gradué comporte trois années d'études supérieures. Les deux premières années assurent une formation polyvalente notamment dans les domaines des sciences de l'éducation, de la psychologie et des techniques d'expression; la troisième année est consacrée essentiellement à une certaine spécialisation. (...)
(Article 5 de la loi du 6 août 1990 portant organisation des études éducatives et sociales).

Les études préparatoires au diplôme d'éducateur gradué se font à l'Institut des Études Éducatives et Sociales par un régime de formation à plein temps. *(Article 4 de la loi du 6 août 1990 portant organisation des études éducatives et sociales).*

Classement actuel de la carrière de l'éducateur gradué :

- âge fictif de début de carrière: 21 ans
- stage: 2 ans
- grade 8
- grade 11: 6 ans après le stage
- grade 13: 20 ans après le stage
- grade 13 allongé des échelons 455 et 466 si cours de recyclage

Carrière	Fonction	Grade de comp de la bon. D'ancienn.	Grade	Echelons	Avancement en traitement au grade			Traitement maximum garanti
					après 3 ans	après X ans	Echelons	
Educateur (gradué)	Educateur (gradué)	8	8	212-299		11 (10ans)	266-380	
						13* (22 ans)	320-440	
							(455/466)	

Age fictif de la carrière : 21ans

* après 22 ans de carrière.

(°) allongements liés aux deux conditions de l'appréciation du chef d'administration et du recyclage.

Comparaison avec des carrières similaires :

Au même titre que l'éducateur gradué, dont ses études requièrent un diplôme de fin d'études secondaires ou secondaires techniques (BAC) et la réussite d'un cycle de trois années d'études à l'IEES ou un institut à l'étranger, nous avons repris ci-bas un deuxième tableau, qui lui aussi tient compte d'une carrière de niveau « BAC+3 », c-à-d une formation post-secondaire d'un niveau d'études supérieures, à savoir .

la carrière de l'ergothérapeute, assistant social, infirmier gradué, diététicien, laborantin diplômé, masseur-kinésithérapeute, orthophoniste, orthoptiste, rééducateur en psychomotricité, pédagogue curatif.

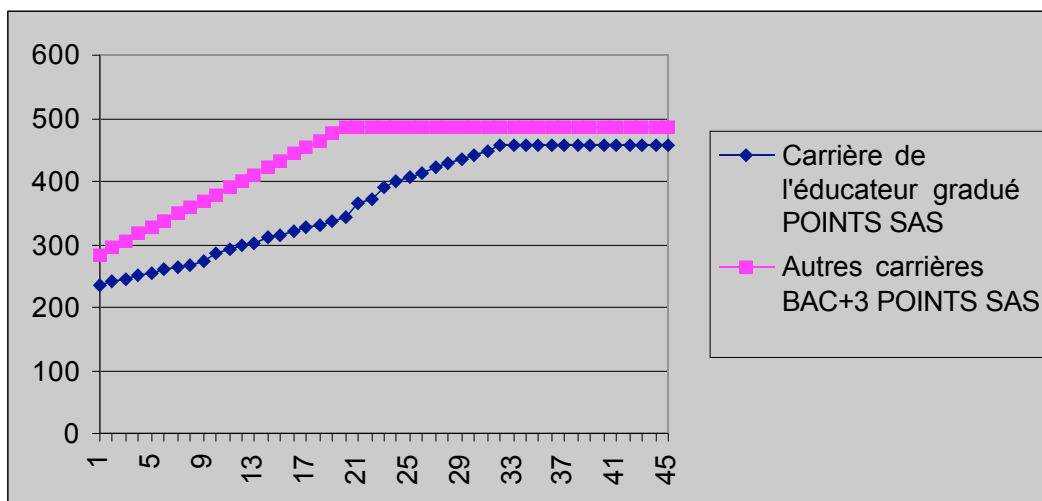
Carrière	Fonction	Grade de comp de la bon. D'ancienn.	Grade	Echelons	Avancement en traitement au grade			Traitement maximum garanti	
					après 3 ans	Echelons	après 6 ans		
Ergothérapeute etc.	Ergothérapeute etc.	10	10	254-338	12	290-410	13	320-440	
							14	360-470 (485/498)	
							14bis	380-490 (505/518)	

Les tableaux et les graphiques :

Les tableaux sont calculés d'après le CCT SAS 2002

Ancienneté GRADE	Carrière de l'éducateur gradué		Autres carrières BAC+3	
	POINTS SAS	Salaire brut mensuel (€)	POINTS SAS	Salaire brut mensuel (€)
0	236	3179,34	284	3825,98836
1	240	3233,23	295	3974,17805
2	245	3300,59	305	4108,89595
3	250	3367,95	316	4257,08564
4	254	3421,83	327	4405,27533
5	259	3489,19	337	4539,99323
6	264	3556,55	348	4688,18292
7	268	3610,44	358	4822,90082
8	273	3677,80	369	4971,09051
9	286	3852,93	379	5105,80841
10	292	3933,76	390	5253,9981
11	298	4014,59	401	5402,18779
12	303	4081,95	411	5536,90569
13	310	4176,25	422	5685,09538
14	315	4243,61	432	5819,81328
15	321	4324,44	443	5968,00297
16	326	4391,80	453	6102,72087
17	331	4459,16	464	6250,91056
18	337	4539,99	475	6399,10025
19	343	4620,82	485	6533,81815
20	365	4917,20	485	6533,81815
21	371	4998,03	485	6533,81815
22	392	5280,94	485	6533,81815
23	400	5388,72	485	6533,81815
24	407	5483,02	485	6533,81815
25	414	5577,32	485	6533,81815
26	421	5671,62	486	6547,28994
27	428	5765,93	486	6547,28994
28	435	5860,23	486	6547,28994
29	442	5954,53	486	6547,28994
30	449	6048,83	486	6547,28994
31	456	6143,14	486	6547,28994
32	458	6170,08	486	6547,28994
33	458	6170,08	486	6547,28994
34	458	6170,08	486	6547,28994
35	458	6170,08	486	6547,28994
36	458	6170,08	486	6547,28994
37	458	6170,08	486	6547,28994
38	458	6170,08	486	6547,28994
39	458	6170,08	486	6547,28994
40	458	6170,08	486	6547,28994
41	458	6170,08	486	6547,28994
42	458	6170,08	486	6547,28994
43	458	6170,08	486	6547,28994

44 | 458 | 6170,08 | 486 | 6547,28994



**Différence
carrière intégrale
44 ans**

**50 918,64 Euro
22 275 002,2 Flux**

Conclusion :

La différence entre la carrière de l'éducateur gradué et celles d'autres professions BAC+3 du secteur social nécessitant une formation à l'étranger (ergothérapeute, assistant social, infirmier gradué, diététicien, laborantin diplômé, masseur-kinésithérapeute, orthophoniste, orthoptiste, rééducateur en psychomotricité, pédagogue curatif), est très importante. Un secteur qui fait appel à des personnes ayant des formations identiques tant au niveau de la durée des études qu'au niveau du degré élevé des responsabilités, devrait assurer des carrières identiques entre elles.

La comparaison de la carrière de l'éducateur gradué à des carrières semblables de type (Bac + 3) au Luxembourg fait toujours ressortir des différences significatives au niveau des rémunérations et ce au détriment de la carrière de l'éducateur gradué.

Des formations créées par l'Etat luxembourgeois, dont les programmes sont fixés par l'Etat, qui sont sanctionnées par un diplôme luxembourgeois et dont la durée et le niveau d'études sont identiques, devraient mener à des carrières fortement semblables si pas identiques au niveau du classement dans la fonction publique.

Une revalorisation de la carrière de l'éducateur gradué est indispensable.

Notons ...:

..qu'au Luxembourg seule la Convention Collective de Travail des Salariés occupés dans les Etablissements Hospitaliers Luxembourgeois [Article 14 a).1).] reconnaît le diplôme de l'éducateur gradué (luxembourgeois ou étranger reconnu équivalent) comme équivalent aux autres formations de type graduat (BAC+3).

Cette prise de position face à ces quelques problèmes nous incitera à nous mettre en contact avec tous les acteurs du côté syndical aussi bien que du côté politique.

Pour l'A.P.E.G., il s'agit avant tout de renforcer la position des éducatrices et éducateurs gradués dans l'objectif d'obtenir ce qu'ils méritent: la reconnaissance toute simple d'une formation obtenue au bout de trois années d'études officielles desservies par l'Etat luxembourgeois et d'une profession depuis lors au service de toutes les couches de la population luxembourgeoise.

Pour l'APEG

BRESSLER Paul